

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-168** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 7 mai 2024. Cette assemblée aura lieu le **27 mai 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-168** a pour objet de modifier le titre de l'article 8.3.5 et d'introduire l'article 8.3.5 dans les dispositions spéciales de la grille des usages et normes de la zone S16-012 et d'introduire l'article 5.92 dans les dispositions spéciales de la grille des usages et normes de la zone H03-049.

Ces dispositions ne sont pas susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 13 mai 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement